

**GENDARMERIE
DES TRANSPORTS AERIENS**

**GROUPEMENT DE LA REGION
D'AVIATION CIVILE SUD-OUEST**

BRIGADE DE L'AEROPORT

GENDARMERIE NATIONALE
- * - * - * -

11.11.80
v. 18h00

PROCES - VERBAL **80306563**

L'an mil neuf cent quatre-vingt, le quatorze novembre, **(63)**

Nous,
M.d.L.Chef,
Gendarme,

de la brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de l'aéroport de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

N° 167
du 11 novembre 1980

- ANALYSE -

Renseignements
Administratifs

Enquête sur :
OBJETS VOLANTS NON
IDENTIFIES

I - PREAMBULE

Le onze novembre mil neuf cent quatre-vingt, à dix-neuf heures, nous sommes informés par le chef de quart de la tour de contrôle, qu'un pilote et ses deux passagers, qui venaient d'atterrir sur l'aéroport, signalaient la présence d'objets volants non identifiés, alors qu'ils étaient en vol.

Nous prions ces personnes de venir au bureau de notre brigade pour effectuer une déposition concernant ces faits.

4° EXPEDITION

Vu et transmis par le
Colonel, Commandant la
Gendarmerie des Transports
Aériens,

à Monsieur le MINISTRE des
ARMEES, Direction de la Gen-
darmerie et de la Justice
Militaire, **S.D.O.E**
-Bureau Emploi
- Section opérations,
à PARIS

II - ENQUETE

Nous prenons la déclaration du pilote : monsieur (pièce n° 2).

La météorologie annonçait "CAVOK" (visibilité plus de 10 Km, base des nuages à plus de 1500 m, pas de cumulonimbus).

A 17 heures, la station météorologique de l'aéroport de TARBES relevait :

- vent nul ;
- nuages : 4/8 Altocumulus à 4000 m ;
3/8 Altocumulus à 7000 m ;
- température : 13°

Les deux passagers de monsieur confirment verbalement les faits. Ils n'apportent pas de complément à l'enquête. Il s'agit de

Monsieur moniteur parachutiste, demeurant à
et de monsieur entrepreneur
demeurant

A 19 heures 25, monsieur pilote professionnel, que nous connaissons, se présente à notre bureau pour nous faire part également des observations sur le phénomène vu en vol. Il venait d'atterrir à 19 heures 15, en provenance de STUTTGART (Allemagne). Nous lui prenons une déclaration (pièce n° 3). Il transportait deux passagers, dont l'un d'eux a attiré l'attention du pilote, sur le phénomène.

Il s'agit de :
Monsieur, demeurant
et de monsieur entrepreneur
demeurant. C'est ce dernier qui le premier, a vu la lumière verte et l'a signalée au pilote. Les dires de ces deux passagers ne révèlent pas d'éléments supplémentaires pour être enregistrés par écrit.

A le **20 NOV 1980**

DIRECTION DE LA GENDARMERIE
COURRIER ARRIVEE
006543 E **21 NOV 80**
DESTINATAIRE

24 NOV. 1980

.../...

Le 12 novembre 1980, à 15 heures 30, aucun autre renseignement ne nous étant parvenu sur la présence d'objets volants non identifiés, nous rendons compte des faits :

- au Commandant de Groupement de la Région d'Aviation Civile Sud-Ouest ;
- à la Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, bureau emploi-renseignement, à PARIS. L'officier responsable du service nous informe que l'objet a été signalé par plusieurs observateurs se trouvant dans les régions Sud-Ouest, Sud-Est et jusqu'en Corse. Il nous demande d'établir le procès-verbal des auditions reçues.

Le même jour, à 17 heures, le M.d.L.Chef commandant la brigade des Transports Aériens du Centre Régional de la Navigation Aérienne à BORDEAUX, nous avise que le phénomène aurait été vu par les contrôleurs des aéroports de MARSEILLE et CARCASSONNE, à 17 heures 32, ainsi que par les pilotes de deux avions immatriculés F-GBBT et F-GBFR. Les contrôleurs du Centre de Contrôle Régional de BORDEAUX n'ont rien remarqué.

III - CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal dressé en six expéditions :

- La première : à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, à TARBES.
- la deuxième : à Monsieur le Procureur de la République, à TARBES.
- La troisième : à Monsieur le Général commandant la 3ème Région aérienne, à BORDEAUX.
- la quatrième et la cinquième : à Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, Bureau emploi-renseignement, Section opérations, à PARIS.
- la sixième : aux archives.

Fait et clos à , le 15 novembre 1980.

Le M.d.L.Chef

Le Gendarme

GROUPEMENT DE LA R.A.C.S.O.

BRIGADE AEROPORT DE

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

167 / 1980

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour 11 novembre 1980, à 19 heures 15, au bureau de la Brigade.

Nous soussigné(s)

M.d.L.Chef,
Gendarme

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOM (OU UNE SEULE QUALIFICATION INSCRITE LE NOM DE SEULE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

NATIONALITÉ (S'ÉTRANGER)

DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE

4050 m

050

qui nous déclare :

N-WS

""""Ce jour, 11 novembre 1980, je suis parti de PAU-Uzein, avec messieurs et , pour effectuer un vol VFR de nuit. A la verticale de NAY (6) j'ai demandé à la tour de contrôle de TARBES l'autorisation de rejoindre directement la balise "TBO" pour faire un exercice sur I.L.S. L'organisme de la circulation aérienne m'y a autorisé et m'a demandé de descendre au niveau (35). Notre appareil est un Cessna FR 172, immatriculé F-BVBQ. A deux nautiques environ de "TBO", sur le radial (253), nous avons aperçu sous nos deux heures une lumière blanche qui nous a semblé, au premier abord, être un phare d'avion. Cette lumière a disparu et nous avons pensé qu'elle entraînait dans la couche. Puis, elle a reparu, de coloration vert émeraude et nous l'avons vue se diviser en trois : une grosse boule et deux petites. Ce phénomène a ensuite disparu à nouveau, vers le Sud-Sud-Ouest en montée. Sa vitesse de déplacement apparent nous a semblé au début être celle d'un avion à réaction. Lors de sa disparition, nous avons eu l'impression d'une accélération. Ce phénomène se trouvait assez éloigné de nous, légèrement plus haut que notre niveau, vu sous un angle d'environ dix degrés. Il était à notre montre de bord 18 heures 40 locales. J'ai pris contact avec la tour de contrôle de TARBES pour demander s'il n'y avait pas un avion évoluant sur "TBO", qui ne m'avait pas été signalé. Par sa réponse négative, j'en ai conclu que c'était un phénomène O.V.N.I. C'est tout ce que je puis vous dire au sujet de ce phénomène. """"

Le 11 novembre 1980, à 19 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le M.d.L.Chef

Le Gendarme

GROUPEMENT DE LA R.A.C.S.O.

UNITE BRIGADE AEROPORT DE

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN
AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

167 / 1980

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)
Ce jour 11 novembre 1980, à 19 heures 35, au bureau de la Brigade.

Nous soussigné(s)

, M.d.L.Chef,
, Gendarme

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

N° (ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

""""Ce jour, je pilotais l'avion Cessna 210, immatriculé F-BOXR, en provenance de STUTTGART (Allemagne). Je me trouvais au niveau 130, à hauteur de GAILLAC (Tarn), lorsque l'un des passagers m'a signalé un avion à ma gauche et à l'arrière. J'ai regardé et effectivement j'ai vu deux lumières vertes se rapprochant de moi, semblant être au même niveau. Sa vitesse paraissait être celle d'un avion à réaction, c'est-à-dire à peu près trois fois la mienne qui était de 300 Km/h. Il m'a semblé que ces deux lumières vertes appartenaient au même engin. Puis, elles ont pris la direction Sud et ont disparu dans un halo que je croyais être un nuage, alors que je n'ai rencontré aucun nuage à ce niveau. BORDEAUX-contrôle (C.C.R.) contacté m'a signalé qu'il y avait d'autres pilotes qui avaient souligné le même fait, mais qu'il n'avait aucun contact radar dans ce coin et aucune explication à pouvoir nous fournir. Il était 18 heures 38, lorsque le phénomène s'est produit. La météo était "CAVOK". Lorsqu'il a changé de direction (angle de 70° peut-être), j'ai eu l'impression d'une variation de vitesse plus grande. """"

Le 11 novembre 1980, à 19 heures 55.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Le M.d.L.Chef

Le Gendarme